

PLEINES LIGNES

54

Décembre 2016

1 rue des tournois - 95800 CERGY Tel : 01 34 33 95 00 - e-mail : ligue.val-doise@ffl.fr

Engager un Jeune dans votre club au titre du Service Civique :
une nouvelle façon citoyenne de renforcer l'activité et le développement de votre club.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Les Présidents de clubs souhaitent développer le club au travers de nombreuses actions associatives essentielles et ont parfois des difficultés à trouver les moyens humains, le temps et le budget pour les mettre en place. Grâce au dispositif Service Civique, une plus-value peut être apportée pour concrétiser ces projets et les rendre possible par l'engagement d'un jeune volontaire pouvant s'y consacrer.

Exemples de missions plurielles (cumulables) :

- Création de groupes de ramasseurs de balles
- Suivi des défis internes permanents intergroupes pour les Jeunes de l'Ecole, ou les adultes des cours
- Contribuer à l'organisation et à la tenue de différents événements : journée portes ouvertes (Fête du Tennis), fêtes de fin d'année...
- Aide à la gestion d'un réseau social
- Aide au développement de l'arbitrage
- Aide à la concrétisation des actions spécifiques pour le tennis handicap, le sport santé, le tennis adapté...
- Aide au développement des actions de développement durable (Opération Balle Jaune) et autres actions éco-citoyennes.

• Analyser les motivations et les attentes des nouveaux adhérents pour proposer les actions répondant à leurs souhaits. (ou aussi, à l'inverse, contacter les anciens adhérents pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pas renouvelé leur adhésion).

• Participer à contacter les entreprises locales (et leurs comités d'entreprise) pour développer des partenariats.

À l'inverse, il existe dans tous les clubs des Jeunes de 16 à 25 ans, désireux de s'investir, qui recherchent une activité valorisante pouvant leur servir de tremplin pour leur avenir professionnel et/ou associatif.

L'engagement d'un Jeune par un club, au titre du Service Civique, peut être une solution idéale permettant de répondre aux aspirations de chacun, du jeune comme du club au sein d'un projet collectif, et dans des conditions financières accessibles à tous les clubs.

Contacts DDCS pour toutes demandes d'informations et demande d'agrément :

Sylvain HAVÉZ et Cédric DESMARAIS 01.77.63.61.82

ddcs-service-civique@val-doise.gouv.fr

POUR QUI ?

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans ayant :

- la nationalité française ;
- ou la nationalité d'un état membre de l'Union européenne ;
- ou de l'espace économique européen ;
- ou justifiant d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an ;
- aucune condition de diplôme n'est exigée ou exigible.

QUELLE DURÉE ?

• Contrat d'engagement de 6 à 10 mois
non renouvelable

• 24 heures minimum par semaine,
35 heures en moyenne

• Possibilité de suivre une formation ou de travailler en même temps que son Service Civique
=> il faut que cela soit compatible avec les horaires de la mission.

QUELLE INDEMNITÉ ?

→ Pendant sa mission, le volontaire reçoit selon sa situation de 577 à 684 € par mois



QUEL COÛT POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL ?



Site internet : <http://www.service-civique.gouv.fr/>